

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2010

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Mlle BOUILLON Emilie, ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, M.LECONTE, Mme BAILHACHE, PLINE, Mme GODARD, LERECULLEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, M.SIMON, POSTIC, HAREL.

Secrétaire : Mlle BOUILLON Emilie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

La séance du Conseil Municipal ayant pour objet le vote du compte administratif, le Conseil Municipal désigne en vertu de l'article L2121-14 du code des collectivités territoriales, Monsieur MADELAINE, Président de séance. Avant de procéder au vote de celui-ci, le Maire quitte la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2009 des budgets annexes arrêtés comme suit :

B.A. Bail Local Industriel Z.A.

Section Investissement : Résultat de l'exercice 0

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté) soit 564 euros

Section Fonctionnement : Résultat de l'exercice : -0,19 euros

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 par 20 voix pour et 1 abstention. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 564 euros et à l'article 002 (déficits antérieurs reportés) : 0,19 euros

B.A. Bail Local Petites Halles

Section Investissement : Résultat de l'exercice 0

Section fonctionnement : Résultat de l'exercice : - 4,32 euros

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 par 20 voix pour et 1 abstention. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 002 (déficits antérieurs reportés) : 4,32 euros

B.A. Bail Local 1

Section d'Investissement : Résulta de l'exercice 0

Section de fonctionnement : Résultat de l'exercice = + 1,08 euros

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 par 20 voix pour et 1 abstention. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 002 (excédents antérieurs reportés) + 1,08 euros

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2009 du budget principal arrêtés comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat de l'exercice : déficit de 827 313,51 euros
- Résultat cumulé : excédent de l'année antérieure : 10 588,94 euros et déficit de l'année 2009 : 827 313,51 euros soit un besoin de financement de 816 724,57 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice : 143 115,12 euros
- Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 par 20 voix pour, 1 abstention.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris en compte le déficit de l'année 2009, 816 724,57 euros, ainsi que les restes à réaliser des dépenses (218 358 euros), le Conseil Municipal décide d'affecter 143 115,12 euros à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) sur le budget primitif 2010.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2009 du service assainissement arrêtés comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice : 31 234,30 euros

Résultat cumulé : (excédent antérieur reporté 90 672,19 euros + résultat de l'exercice 2009 : 31234,30 euros) = 121 906,49 euros

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice : 65 775,06 euros

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté 300 531,17 euros + résultat de l'exercice 2009 : 65 775,06 euros) : 366 306,23 euros.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 par 20 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 121 906,49 euros et à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 366 306,23 euros

AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 15 ans la subvention d'équipement concernant les travaux d'éclairage public réalisés sur la place soit 84 436,11 euros.

Les crédits nécessaires à ces écritures seront ouverts au budget primitif 2010, soit 5629,07 euros par an.

BAIL BÂTIMENT COMMUNAL

Suite à la délibération du 24 Novembre 2009, concernant le renouvellement de bail d'une ancienne classe lieu-dit « Les Ecoles » avec Monsieur DE SEZE Jean-Charles, Le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci n'a pas accepté le loyer mensuel à 350 euros HT mais souhaite 300 euros HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail correspondant.

CENTRE AÉRÉ

Monsieur BREYNE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'UNCMT ne prendra pas en charge le salaire de la directrice, dans l'éventualité d'une ouverture du centre aéré en février et en avril 2010. Un sondage auprès des familles n'a pas permis à ce jour de recenser un effectif de 15 enfants permettant d'ouvrir ce service. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier et fera tout son possible pour répondre à l'attente des familles.

COMMISSION « VOIRIE-ATELIER »

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de son contact avec la Société « INFOCOM –France ». Celle-ci se propose de mettre gratuitement à la disposition de la commune un véhicule neuf. L'assurance, l'entretien et le carburant sont à la charge de la Commune. La société, en contrepartie, recherche des partenaires qui par leur présence publicitaire sur ce véhicule permettent le financement de cette opération. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à signer le contrat correspondant à la mise à disposition gratuite d'un véhicule pour les services techniques.

D'autre part, dans le cadre des travaux d'extension de l'atelier municipal, la commission réfléchit sur la possibilité de poser des panneaux solaires. Ce dossier est en cours d'étude et le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

La commission a également engagé une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour faire face à la neige. Une solution peut être envisagée en équipant les services techniques d'un semoir, voire d'une lame et en établissant des secteurs géographiques d'intervention avec l'aide des agriculteurs.

Le Conseil Municipal n'est pas hostile à la mise en place de ce système et charge la commission de le réaliser.

COMMISSION BOUCHERIE

Suite au travail de la Commission « Boucherie », le Conseil Municipal décide de retenir par 14 voix pour, 3 contre, 5 abstentions, la candidature de Monsieur Alexandre VIARD.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'engager avec l'intéressé toutes les démarches administratives pour conclure le bail commercial relatif à la location de l'immeuble situé 8 Route de Balleroy.

COMMISSION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, ayant accepté le contrat de Monsieur Davy MARIETTE dans le cadre d'un contrat d'accompagnement pour l'Emploi, la Commission du personnel a précisé les modalités d'intervention de cet agent au niveau des services techniques.

Le contrat est établi pour 1 an à compter du 1^{er} Février 2010, à raison de 24 heures par semaine.

COMMISSION « ESPACES VERTS »

Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal que les travaux d'espaces verts pour la place ont pris du retard et ce suite aux intempéries. L'aménagement va pouvoir reprendre et la commission « Espaces Verts » a réfléchi sur la mise en place de mobilier urbain (bancs, corbeilles) des devis sont en cours afin de pouvoir chiffrer cet investissement pour le budget. La Commission a également proposé des modifications sur l'aménagement de la place devant la mairie, avec la suppression des boules et l'installation de barrières en remplacement.

Le Conseil Municipal accepte de réaliser ces travaux.

COMMISSION « SPORTS ET LOISIRS »

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de la commission « Sports et Loisirs » suite à sa rencontre avec La Lystrienne Sportive. Le Conseil Municipal a pris connaissance des divers aménagements à prévoir pour rendre le vestiaire fonctionnel. Le Conseil Municipal souhaite que ces travaux soient chiffrés, mais celui-ci est tout à fait conscient qu'ils doivent être réalisés avant l'utilisation de ce bâtiment par l'association.

Le Conseil Municipal n'est pas en mesure de fixer une date de fin de travaux, permettant une réception officielle, mais s'engage à les réaliser en fonction de la disponibilité des services techniques.

Le Conseil Municipal a également pris en compte les travaux qui doivent être réalisés pour protéger le boulodrome.

D'autre part, la Commission « Sports et Loisirs » avec les membres du CCAS ont rencontré certains jeunes du quartier « du Molay ». A l'issue de cette réunion, aucune décision n'a été prise, ceux-ci doivent avant tout ne plus occasionner de nuisances auprès des riverains, s'ils veulent que le Conseil Municipal continue à les écouter.

COMMISSION

Le Conseil Municipal accepte que Madame Florence BOUILLON, Conseillère Municipale, soit membre de la Commission « Sports et Loisirs ».

DEFIBRILLATEUR

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire et Président du Syndicat du CES envisage d'installer un défibrillateur au gymnase. Le Conseil Municipal accepte de participer à cette acquisition et souhaite également équiper la commune d'un tel équipement, l'endroit restant à déterminer.

DEMANDE DE DEGREVEMENT

Le Conseil Municipal décide d'accorder d'une part un dégrèvement d'assainissement de 260 m³ à Monsieur Albert MOULIN, domicilié 8 Rue de Bayeux à LE MOLAY-LITTRY et d'autre part un dégrèvement d'assainissement de 80 m³ à Monsieur et Madame Jean-Louis TAILPIED domiciliés 44 Rue de la Gare à LE MOLAY-LITTRY.

Le surplus de ces consommations est dû à une fuite sur leur installation.

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de pouvoir pallier aux arrêts maladie à la Mairie et à la Médiathèque, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire intervenir Monsieur Nicolas LAVILLE et Madame Laurence JEANNE pour assurer la continuité de ces services.

Suite à l'arrêt maladie de Monsieur Christophe FERRAND, Adjoint technique territorial Principal aux Services Techniques, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel en tant que peintre. Les candidatures seront examinées en commission du personnel.

D'autre part, le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de ces agents pour le remplacement effectué au ménage de la mairie : Madame Chantal MARIE à raison de 4h15/35 heures de l'indice brut : 328 et de l'indice majoré 312.

Madame Annick LETOURNELLE à raison de 4h15/35 heures de l'indice brut : 303 et de l'indice majoré 295.

TRAVAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ANTARGAZ va effectuer des travaux d'extension du réseau de gaz dans les quartiers suivants : Rue Dahlenbourg, Impasse du Bessin, Rue Arthur Legoupil.

VOIRIE

Suite aux travaux d'aménagement de la place, le Conseil Municipal accepte d'intégrer dans la voirie communale une section de la route départementale 178 entre les P.R.O. et P.R.O +137 située Rue Yves Bernard, et ce suite à l'accord du Conseil Général ayant accepté ce déclassement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 2 Février 2010